

Checklist pour la planification des travaux

Procédure	Explications	Chapitre dans le manuel
Démarches préliminaires		
Consulter les plans et les bases légales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cartes nationales 1:25 000 ■ Plans d'ensemble 1:5 000 à 1:10 000 ou registre foncier et plan cadastral 1:500 à 1:2 000 ■ Plan cantonal des chemins de randonnée pédestre ■ Plans directeurs, plans d'affectation, plans d'équipement et de zone ■ Lois et normes ■ Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) ■ Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), Inventaire fédéral des sites marécageux et autres inventaires de sites à protéger (Confédération, canton) [map.geo.admin.ch pour les inventaires fédéraux] ■ Cartes des dangers ou expertises des risques (lorsqu'elles existent) ■ Eventuellement cartes géologiques ■ Autres projets communaux et cantonaux 	1.4
Prise de contact avec les autorités et les groupes d'intérêts	<p>Interlocuteurs potentiels (selon la situation de départ) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Service cantonal responsable des chemins de randonnée pédestre ■ Association cantonale de tourisme pédestre ■ Services cantonaux et communaux issus des domaines transports, voies de communication historiques, dangers naturels, sylviculture, agriculture, environnement, chasse, cours d'eau, etc. ■ Propriétaires fonciers ■ Détenteurs d'animaux ■ Organisations touristiques ■ Autres groupes d'intérêts : par ex. protection de la nature, sport (VTT, équitation, etc.) <p>Contenus de la première prise de contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Informations et coordination, échange sur les projets en cours ■ Discuter des besoins et des conditions cadres ■ Clarifier les compétences ■ Discuter de la collaboration ■ Convenir d'un examen commun des lieux 	1.2 2.3
Tirer au clair les questions relatives au libre-accès	<ul style="list-style-type: none"> ■ Clarifier les droits de passage ■ Consulter les propriétaires fonciers ■ Négocier un droit de passage et consigner cet accord par écrit 	1.5 2.3
Clarifier le type et l'intensité de l'utilisation des chemins	<ul style="list-style-type: none"> ■ Droits d'utilisation ■ Groupes d'utilisateurs, fréquences d'utilisation ■ Eventuels conflits d'utilisation 	2.2

Procédure	Explications	Chapitre dans le manuel
Clarifications sur le terrain		
Evaluer le terrain	Examiner éventuellement les mesures de stabilisation du terrain.	2.2
	Terrains inappropriés :	2.3
	■ Zones exposées à un risque d'érosion (présence de fissures ou de glissements de terrain)	
	■ Zones marécageuses (présence d'humidité permanente et de plantes indicatrices)	
	■ Zones présentant un risque de chute ou un danger naturel	
Esquisser le tracé	Examiner éventuellement différentes options. Les exigences dépendent de la catégorie du chemin. Voici quelques critères du tracé :	2.1
	■ Tracé logique, varié et sûr	2.2
	■ Intégrer de manière judicieuse les chemins existants	2.4
	■ Adapter le chemin aux structures naturelles du terrain	3.4
	■ Tenir compte de la compatibilité avec le paysage et les sites à protéger	3.5
	■ Réduire autant que possible les coûts de construction et d'entretien lors du choix du tracé (p. ex. pas de chemin dans la ligne de chute)	
	■ Eviter les endroits à risques	
	■ Eviter les pâturages à bétail ou concertation avec le détenteur des animaux (voir feuilles d'information sur www.wanderwege-infrastruktur.ch/fr/home)	
	■ Eviter les zones exposées à un risque d'érosion et les zones marécageuses	
	■ Tenir compte des comportements des randonneurs (mesures de canalisation)	
Clarifier la nécessité des ouvrages d'art	■ Traversée des cours d'eau et des fossés	5
	■ Escaliers, échelles	
	■ Barrières, mains courantes	
	■ Passages de clôtures	
	■ Stabilisation des talus et des pentes	
Clarifier la disponibilité des matériaux de construction naturels	■ Y a-t-il des matériaux de construction (bois et pierres) à proximité du site ?	2.3
Clarifier les chemins de transport pour la phase de réalisation	■ Le transport des matériaux et des personnes vers le site est-il possible par véhicule ou téléphérique ou doit-il se faire par hélicoptère ?	

Procédure	Explications	Chapitre dans le manuel
Conception du projet		
Définir le tracé, relever les profils transversaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Examen des lieux avec le propriétaire foncier, marquage du tracé sur le terrain ■ Relever les profils transversaux aux endroits où la topographie change 	2.3
Définir le standard de construction	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chemin stabilisé ou non, chemin de rondins ou de traverses, etc. ■ Ecoulement des eaux 	2.2 3.1 4
Clarifier les besoins en personnel	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les travaux seront-ils effectués par une entreprise, par des établissements cantonaux ou communaux ou par d'autres organisations (associations, armée, protection civile, etc.)? 	
Clarifier les besoins en matériels et engins de chantier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Clarifier les besoins en matériels et en engins de chantier, et les coûts 	Annexe Valeurs indicatives pour les frais de construction des chemins de randonnée pédestre
Clarifier les mesures de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faut-il prendre des mesures particulières pendant la phase de réalisation pour protéger les ouvriers et les passants? 	
Clarifier les mesures de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faut-il prendre des mesures particulières pendant la phase de réalisation pour protéger l'environnement? 	
Clarifier les exigences relatives à la demande de permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Demander au canton ou à la commune la liste des documents à présenter 	2.4
Clarifier les exigences relatives aux marchés publics (appel d'offres)	<ul style="list-style-type: none"> ■ A partir d'un certain montant, les travaux doivent normalement faire l'objet d'un appel d'offres (demander le formulaire auprès des services cantonaux) 	
Elaborer un projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Autorisation écrite des propriétaires fonciers ■ Estimation du coût ou devis ■ Calendrier et planification des ressources ■ Rapport technique ■ Plan de situation ■ Profils transversaux types ■ Profils types 	2.4 Annexe Contenu du rapport technique
Prise de contact avec les bailleurs de fonds possibles	<ul style="list-style-type: none"> ■ Communes, cantons, Confédération ■ Fondations, associations, organisations 	1.2
Demander les autorisations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter la demande de permis de construire ■ Demander éventuellement l'autorisation de défrichement 	2.4
Clarifier les assurances	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance des ouvriers (p. ex. volontaires) ■ Assurance responsabilité civile ■ Assurance travaux de construction pour ouvrages d'art ■ Autres 	